

Permis récupéré  
485: annulée

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Délégation à la Sécurité Routière*

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire suivie par Mme

Réf. : C

Paris, le 30 JUL, 2018

Maître Antoine REGLEY  
229 rue de Solférino  
59000 Lille

Maître,

Par courrier en date du 21 juin 2018, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. Mathieu

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière qu'il a suivi les 11 et 12 juin 2018 a été enregistré.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

  
Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation,  
le chef du bureau national  
des droits à conduire

Eric BIERGEON